

Compte rendu de Conseil Municipal **Séance du 16 avril 2019 à 20 heures**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,

Date de convocation : 10/04/2019

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Maryline FAURE.

Absents excusés : Valérie GUILLAUME, elle a donné pouvoir Elisabeth LAFANECHERE

Didier MASSACRIER, il a donné pouvoir à Jean LESQUIR

Josiane GONZALEZ, elle a donné pouvoir à Jean-Michel CHATAIN

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Demande d'approbation du compte rendu de la séance précédente (du 9 avril 2019) : reporté à la prochaine séance de conseil municipal.

1 - Droit de Prémption Urbain : Droit de Prémption Urbain : le conseil municipal, après délibération, renonce à l'acquisition de la propriété cadastrée section A n° 2040, située Les Royats, superficie 10 a 89 ca. Cette propriété comporte une habitation.

2 - Etude relative au projet du centre Bourg, choix du bureau d'étude à retenir et autorisation à donner au maire pour signer le marché avec le bureau d'étude retenu :

M. le maire rappelle au conseil municipal que la candidature de notre commune a été retenue en novembre 2018 (par Loire Forez Agglomération) à la suite de son appel à projet « pour des centres villes / centres Bourgs attractifs » et les délibérations prises par la suite.

En vue de recruter un bureau d'étude, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme marchés publics du département de la Loire. A la suite de cet avis, nous avons reçu sept candidatures pour cette étude dont l'objet est « étude de définition et de programmation d'une stratégie revitalisation du centre Bourg de Saint-Georges-Haute-Ville ».

Une commission composée de deux personnes de Loire Forez Agglomération et de trois membres du conseil municipal, dont M. le Maire, s'est réunie. Elle a établi le classement des offres et auditionné trois candidats. A la suite de ces entretiens et au vu :

- . des analyses prix et technique des dossiers
- . du tableau de classement des offres,

il est proposé de retenir l'offre de l'Atelier Sauvage (groupement conjoint : les co-traitants du groupement sont : Atelier Sauvage - Atelier d'Architecture Rougery Baptiste – Guillaume MUNEE - EXECO - Initial Consultants. L'Atelier Sauvage a désigné un sous-traitant : Les « Guêpes Rouges », théâtre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- considérant que l'Atelier Sauvage obtient la meilleure note au tableau de classement des offres, décide à l'unanimité :

- . **d'autoriser M. le maire à signer ce marché avec l'Atelier Sauvage, architecture & Paysage, (Chloé MARIEY, gérante de l'Atelier Sauvage, SASU, désignée mandataire solidaire du groupement conjoint) 11 lieu-dit Les Beaudards, 63 500 VARENNE Sur USSON, pour un montant de 49 018.50 € H.T. (soit 58 822.20 € TTC) pour la partie forfaitaire du marché et pour un montant de 15 000 € H.T. 18 000 € TTC) pour la partie du marché à bon de commande, soit un total de 64 018.50 € H.T. et 76 822.20 € TTC.**
- . **d'autoriser également M. le Maire à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte par les montants du marché.**

3 – Demande de subvention au département de la Loire pour l'étude du centre-Bourg :

M. le Maire :

- . rappelle au conseil municipal que Loire Forez Agglomération participera au financement de l'étude du Centre Bourg et qu'en complément de ce financement nous pourrions bénéficier d'une subvention du département de la Loire.
- . propose de solliciter l'aide du département.

Après délibération, **le conseil municipal décide** à l'unanimité :

- . **d'adopter le projet d'étude de définition et de programmation** d'une stratégie de revitalisation du centre-bourg de Saint-Georges-Haute-Ville ,
- . **de solliciter une subvention auprès du département de la Loire** pour celle-ci dont le montant est estimé à 64 018.50 € H.T. (soit 76 822.20 € TTC) selon devis de l'Atelier Sauvage (désigné mandataire solidaire du groupement conjoint).
- . **d'arrêter les modalités de financement** de l'étude telles que ci-annexées,
- . **de donner tout pouvoir à M. le Maire** pour signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention à déposer auprès du département de la Loire, pour cette étude.

4 – Comptabilité : imputation en section d'investissement du budget de dépenses dont le coût unitaire est inférieur à 500 € :

Vu la circulaire interministérielle B0200059 C du 26 février 2002, relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local (comptabilité M14, etc),

Vu l'acquisition de divers matériels dont le coût unitaire est inférieur à 500 €,

Vu le caractère de durabilité de ce matériel divers (robinet urinoir école élémentaire, PMMA coule incolore, c'est une plaque de plexiglass pour protéger des vitres de l'école maternelle afin d'éviter qu'elles soient cassées comme cela s'est déjà produit).

Après délibération, **le conseil municipal :**

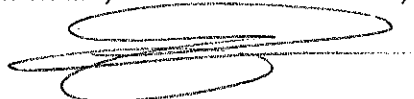
- . considérant le caractère de durabilité des acquisitions précitées, **décide** à l'unanimité, **de les imputer en section d'investissement du budget.**

Le conseil municipal est informé :

- **De la prochaine réunion de secteur (pôle centre) organisée par Loire Forez Agglomération.** Elle aura lieu le jeudi 16 mai 2019 à 18 h 30 à Montbrison.
- **D'une réunion de travail au sein de la commune concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).** Elle est fixée au 24 avril 2019.
- **M. Jean-Pierre Gachet, rappelle :**
 - . **la course de vélo organisée dimanche 28 avril 2019** sur la commune par une association et sollicite des bénévoles pour assurer la sécurité ce jour-là. Pour l'instant deux personnes du conseil se sont proposées pour aider ce jour-là.
 - . **la rencontre intergénérationnelle organisée jeudi 2 mai 2019, à la salle des Fêtes à 14 h** (au programme jeux de société). Les enfants de l'école participent à cette rencontre (rendez-vous départ avec les enfants de l'école fixé à 13 h 30)
 - . **M. Didier Chambon a assisté à une réunion à Loire Forez Agglomération concernant le schéma de randonnée.** Il est prévu de recenser et de mettre en ligne tous les chemins de randonnée susceptibles d'être utilisés par les randonneurs.
 - . **M. Jean François Taillandier signale que l'éclairage Rue des Royats fonctionne mal** et que l'éclairage à Montsupt reste allumé. Le SIEL sera averti de ce dysfonctionnement pour la Rue des Royats. Il leur sera demandé, si cela est possible, que l'on soit averti de leur venue.
 - . **A propos du ruisseau (situé vers le chemin du Ruisseau),** Mme Brigitte Rivollier a été informée par des riverains de son état : il est sale, plein de boue, mauvaises odeurs.

La séance de conseil est levée à 21 heures 28 .

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



Le présent compte rendu a été affiché en mairie à partir du 20 avril 2019.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,

2/2

